



Madame la Directrice Académique,

Nous, représentant-es des personnels de l'ensemble des organisations syndicales élues en Commission Administrative Paritaire Départementale, dénonçons le déroulement des commissions d'entretien pour l'inscription sur Liste d'aptitude à la Direction d'école cette année dans notre département.

Ce dossier, tel qu'il s'est déroulé, est entaché depuis le départ de nombreux dysfonctionnements et de questions sans réponses. Convocations tardives, absence de préparation des candidat-es sur les connaissances attendues et évaluées, désaveux massifs des avis portés par les IEN de terrain, réponses très tardives aux sollicitations des candidat-es ayant reçu un avis défavorable, peu ou pas de prise en compte des personnels ayant accepté un intérim de direction, peu voire pas de modification d'avis suite à une recours. Concernant plus particulièrement les directrices et directeurs en intérim de direction cette année, nous vous rappelons que, jusqu'à l'année dernière, ces enseignant-es étaient exempté-es d'entretien et inscrit-es d'office sur Liste d'Aptitude en cas d'avis favorable de leur IEN. Pour toutes ces raisons, nous demandons à l'administration de clarifier ses critères et ses attendus dans le cadre des commissions d'entretien pour l'inscription sur la liste d'aptitude à la Direction d'école.

Pour nous, organisations syndicales représentatives, le nombre important d'avis défavorable, notamment pour les personnels exerçant en intérim de direction, est incompréhensible. Surtout pour des fonctions qui chaque année peinent à trouver des candidats et laissent de trop nombreux postes vacants au mouvement.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, pour les directrices et directeurs assurant un intérim de Direction cette année scolaire, ayant un avis favorable de leur IEN et se trouvant sur un poste resté vacant à l'issue du mouvement informatisé 2023, de leur accorder une priorité (ou une bonification) pour le mouvement 2024 sur le poste occupé actuellement. Cela permettrait à ces directrices et directeurs d'école de continuer leur fonction et les projets dans lesquels ils se sont engagés et de pouvoir candidater à l'inscription sur Liste d'aptitude en toute connaissance de cause l'année prochaine.

Pour celles et ceux qui sont sur un poste qui n'est pas resté vacant à l'issue du mouvement informatisé 2023, de leur permettre de bénéficier d'un point par trimestre entier d'intérim de direction effectif pour demander un autre poste de direction au mouvement 2024 comme le précise le guide de mobilité.

Cette solution, tout en respectant les règles paritaires du mouvement, permettrait de donner une seconde chance aux directrices et directeurs concernés et d'assurer une stabilité et une continuité pédagogique sur l'école.

Déterminés à trouver une sortie de crise acceptable pour nos collègues et l'administration, nous espérons que nos propositions trouveront une suite favorable. Nous vous prions de croire, madame la directrice académique, à l'expression de nos salutations respectueuses.